

☎ 05.55.60.41.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-trois, le 3 mars à 20 heures 30,
 En exercice : 10 Le Conseil Municipal de la commune de GAJOURBERT convoqué,
 Présents : 10 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de
 Votants : 10 Monsieur Jacques de La SALLE, Maire
 Date de convocation du 21.02.2023

Présents : M. Jacques de La SALLE, Mme Yolande LASNIER, Mme Colette BRISSON, M. Georges BUSSIERE, Alain CROZATIER, M. Éric BLANCHARD, M. Michel LAVERGNE, M. Christian MALLETT, M. Marcel MOURIER, M. Fabrice VALET

A été élue secrétaire de séance : Mme Yolande LASNIER

OBJET : Concertation préalable à l'extension du parc d'activités de la Croisière

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Gajoubert, se situe sur le territoire d'influence du Parc d'Activités de la Croisière, outil de développement économique à vocation industrielle du Nord Limousin. L'essor économique de nos communes et de nos Communautés de Communes et celui du parc d'activité de la Croisière sont étroitement liés. Le Parc d'Activités de la Croisière c'est aujourd'hui 15 sociétés implantées pour plus de 170 emplois directs avec des surfaces cessibles de moins en moins importantes. Son développement est primordial pour notre territoire afin de continuer à accueillir de nouvelles entreprises génératrices d'emplois donc de nouvelles familles qui contribueront à faire vivre nos commerces, nos services et nos écoles toujours fragiles. Le Parc d'Activités de la Croisière, c'est aussi une influence sur le tissu économique locale avec des emplois induits liés aux commandes, partenariats et sous-traitance avec les entreprises installées sur notre territoire. Notre territoire rural souffre et voit sa population diminuer depuis de trop nombreuses années aux profits des métropoles et centres urbains plus créateurs d'emplois, ne pas investir dans cet outil reviendrait à poursuivre inexorablement cette spirale négative. L'emplacement attractif du Parc d'Activités de la Croisière au croisement de deux routes nationales très fréquentées, ses aménagements, ses accès, son dynamisme actuel, l'absence de friches localement ou le peu d'offres de bâtiment existants sont d'autant d'atouts et de perspectives de croissance pour notre bassin de vie à court terme. Un bassin économique est en train de se créer, avec une réelle attractivité, des savoirs faire divers et variés avec une offre foncière pertinente pour l'industrie et la logistique. L'extension du Parc d'Activités de la Croisière permettra de répondre au manque de surfaces disponibles sur un vaste territoire Limousin avec des zones comme à Limoges, Brive ou ailleurs qui ne sont plus en capacité de proposer des surfaces industrielles importantes.

Ne pas lui octroyer de terrains nécessaires à sa croissance serait inévitablement un nouvel obstacle pour le développement du Nord du département de la Haute-Vienne et celui de la Creuse.

Le développement et la croissance d'un territoire rural passe par une gestion harmonisée entre toutes ses composantes créatrices de richesses que sont les services, l'artisanat, l'économie et le monde agricole. Toutes doivent avoir leurs places. Le SMIPAC gestionnaire du site prend en compte la problématique agricole dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de la Croisière. D'abord par la réduction de son périmètre d'extension de 70 ha au départ à 46 ha aujourd'hui et par un travail afin de trouver des mesures de compensations et des solutions de remplacement aux terrains agricoles qui seront impactés par ce projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette extension.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture le

Publié ou notifié le 07.03.2023



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Gajoubert, le 07.03.2023

Le Maire,



Jacques de La SALLE